

MAI 2016

# FLASH INFOS



LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE

Mairie : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre  
Tél. : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75  
E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr  
Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr

**Horaires d'ouverture :**  
**Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30**  
**Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00**  
**Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00**  
**Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous**

## ESPACES VERTS

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS À L'ÉTANG

**N**ous avons réalisé des aménagements sur le pourtour de l'étang. L'entreprise **Vibert Paysages** est intervenue pour créer un espace « prairie fleurie ».

Cette décision fait suite à l'évolution de nos pratiques « 0 phyto ». La prairie fleurie pérenne permettra d'alléger le travail de tonte en diminuant la surface tondue sur cette zone (500 m<sup>2</sup>), libérant ainsi du temps pour d'autres tâches, notamment du désherbage.

C'est également un moyen de favoriser la biodiversité avec la présence d'insectes pollinisateurs et de leurs prédateurs.

Nous avons le projet d'étendre progressivement cette zone de prairie fleurie sur plusieurs espaces autour de l'étang, sans modifier la circulation du public.



©zsw.fr

## COMMÉMORATION

### COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DE VERDUN



©zsw.fr

**L**e dimanche 29 mai sera commémorée la bataille de Verdun, dans le cadre du centenaire de la guerre 1914/1918.

Nous ferons une courte cérémonie au Monument aux Morts, ainsi qu'une exposition consacrée aux soldats de Condé sur Vesgre. Des documents et des photos se rattachant à cette période seront présentés devant l'église le **dimanche matin de 9h30 à 12h30**.

## SCOLARITÉ

### RENTRÉE SCOLAIRE 2016 / 2017



**I**nscriptions aux écoles auprès de la mairie d'habitation.

Pour inscrire vos enfants, prévoyez les documents suivants :

- ✓ Justificatif de domicile.
- ✓ Livret de famille.
- ✓ Pièce d'identité de l'un des deux parents.

# PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

## NOUS SOMMES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À ÊTRE EN CHARGE DE CHIENS

Ces sympathiques animaux se font parfois remarquer par les « cadeaux » oubliés par leurs maîtres sur leur trajet de ballade. Condé est un village rural, mais être à la campagne ne veut pas dire ne pas avoir de règles ou de contraintes.

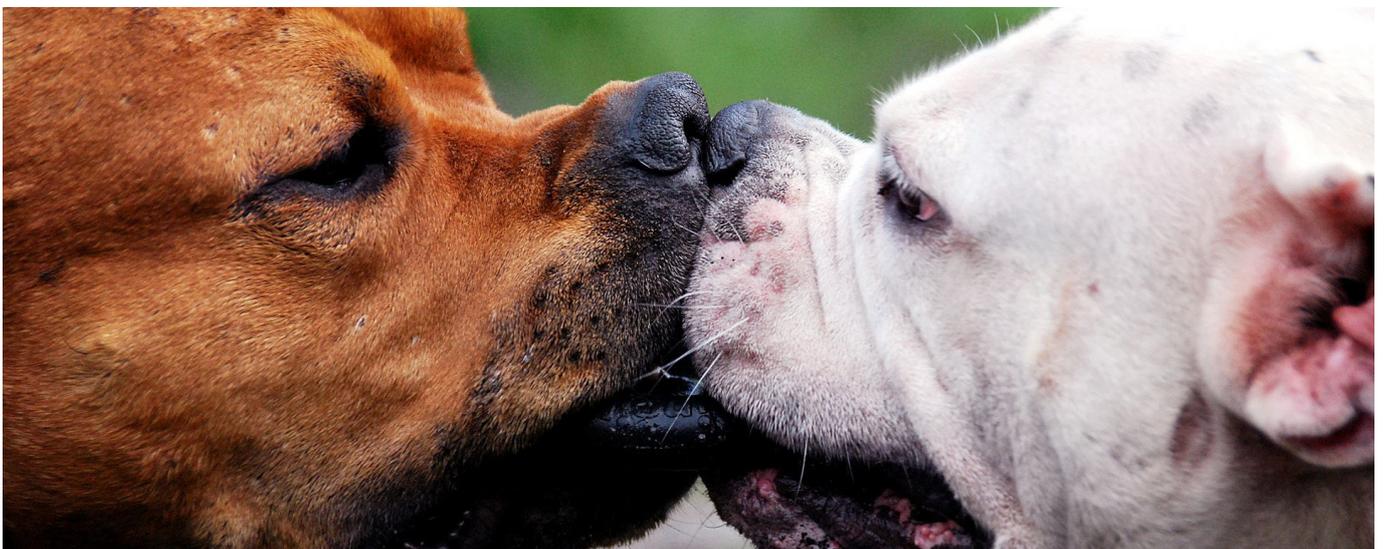
Comme en ville, nous devons ramasser les déjections de nos chiens, et ce même quand le chien se soulage sur l'herbe, autour de l'église, à l'étang...

Il est insupportable que les utilisateurs de ces espaces de promenade viennent faire là ce qu'ils ne font pas dans leur jardin. La mairie tient à la disposition des propriétaires de chiens des sacs biodégradables destinés au ramassage des déjections canines.



Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien ne ramassant pas les déjections de son animal est passible d'une amende de 35 € (contravention 1<sup>ère</sup> classe), à la campagne comme en ville.

Comme le disait un Condéen excédé par les crottes qu'il voit devant chez lui, « se baisser pour ramasser n'est pas s'abaisser » !



## RÈGLEMENTATION CHIENS

### LES CHIENS CONSIDÉRÉS COMME DANGEREUX, CHIENS D'ATTAQUE OU CHIENS DE GARDE OU DE DÉFENSE, SONT SOUMIS À DES MESURES SPÉCIFIQUES, INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS.

#### Chiens d'attaque (1<sup>ère</sup> catégorie) :

Ce sont des chiens issus de croisements, proche morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (dits Pitbulls),
- Mastiff (Boerbulls),
- Tosa

**Interdictions :** achat, vente, don, importation et introduction en France.

Les propriétaires de chiens dangereux (avant 2010) doivent posséder un permis de détention.

Interdiction d'accéder aux transports en commun, aux lieux publics et locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique.

**Obligations :** déclaration en mairie, stérilisation avec certificat vétérinaire, muselière et laisse sur la voie publique, carte d'identification SCC ou I-CAD. Le chien doit être tenu par une personne majeure.

#### Chiens de garde ou de défense (2<sup>ème</sup> catégorie) :

Chiens de race inscrits au LOF :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa

**Obligations :** déclaration en mairie, muselière et laisse tenue par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics et locaux ouverts au public. Carte d'identification.

**Sanctions :** en cas de non respect de la réglementation :

Amende pouvant aller jusqu'à 15000 €.

Dans certains cas, peine de 6 mois de prison.

**En cas de dangerosité constatée d'un chien, le maire peut demander l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire choisi sur une liste départementale, il peut demander le placement de l'animal en fourrière ou si besoin son euthanasie.**

Toutes ces mesures sont aux frais du propriétaire du chien.

**Rappel des horaires d'utilisation d'engins à moteur, électrique ou thermique : autorisé du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, toléré le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Strictement interdit le dimanche et les jours fériés. Tous les feux sont interdits.**

# POUCES D'YVELINES



## POUCES D'YVELINES

### FACILITER LA MOBILITÉ DANS NOS VILLAGES

**U**ne solution pour faciliter la mobilité dans nos villages, pour les jeunes et les moins jeunes, avec l'aide de la région Ile de France. Pouces d'Yvelines est une association fondée en 2015 par Beynes, sur un modèle existant en Midi-Pyrénées depuis 2012, **Rezo Pouce**.

C'est un dispositif d'autostop sécurisé, avec des conducteurs et des passagers identifiés et des arrêts localisés. Les conducteurs ont sur leur véhicule un macaron, les passagers sont possesseurs d'une carte. Une application Smartphone est en cours de réalisation pour faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers par géolocalisation. Les arrêts sont signalés par des panneaux « Pouce d'Yvelines », figurant une silhouette de voiture et un pouce sur fond vert et contour des Yvelines.

Ce dispositif est proposé aux mairies, avec adhésion pour une durée d'un an, coût pour la commune : 0.25 euros/habitant/an. Charge à la commune de diffuser l'information auprès des personnes susceptibles de participer, en tant que conducteur ou que passager, à ce dispositif.

Nous avons à Condé des personnes ayant des difficultés de transport, et le réseau bus est insuffisant, Pouces d'Yvelines pourrait être une amélioration du quotidien, notamment pour les jeunes.

Si vous êtes intéressés, comme conducteur ou comme passager, contactez la mairie, nous avons besoin de votre avis.

### PAROLES DE JARDINIERS LES PLANTES VOYAGEUSES



©Florence Lion

**C**ette année encore, Condé participe à cette manifestation organisée par le Conseil Départemental sur le thème des plantes voyageuses.

Le dimanche 12 juin de 10 h à 18 h, le jardin de Mme Lion sera ouvert aux visiteurs, 1 chemin des aubépines à la Pillaiserie, à cette occasion, **Jérôme Lecquyer** exposera ses photos d'oiseaux et **Nicole Penciolelli** ses sculptures.

La traditionnelle bourse d'échange de plantes est prévue à l'automne à l'étang, le **samedi 01 octobre**.

Le 28 mai à 10 h : histoire du jardin, la Colonie. Balade gratuite commentée pour découvrir ce jardin historique, sur réservation par groupe de 30 personnes. La Colonie route du Mesle réservation et infos sur le programme :

**www.paroles-de-jardiniers.fr ou au 01 39 07 85 02**



L'antenne de Houdan est à la recherche de bénévoles conducteurs pour des tournées sur des 1/2 journées au départ de Houdan, vers les communes de la CCPH. Adhésion au 32 route d'Anet à Houdan.

**Renseignements auprès de Mme Rimbaud au 06 84 64 31 70**

### AIDE À L'EMBAUCHE

Pour aider les TPE/PME à embaucher, l'état propose aux entreprises de moins de 250 salariés une prime de 500 € par trimestre sur 2 ans pour une embauche avant le 31 décembre 2016.

Sont concernés les CDI ou les CDD de plus de 6 mois, les Contrats de Professionnalisation de plus de 6 mois, et ce pour les emplois à bas salaires (jusqu'à 1.3 fois le SMIC pour 35h/semaine).



### DEVENIR GENDARME, UNE VIE AU SERVICE DES AUTRES.

3000 postes sont à pourvoir. Concours exceptionnel de Sous-Officiers le 21 septembre 2016

**Renseignements et contacts :  
lagendarmerierecrite.fr  
ou 0820 220 221**



### AGENCE POSTALE COMMUNALE HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 14h à 17h30 et le mercredi et  
samedi de 9h à 12h00.

# ASSISES DE LA RURALITÉ

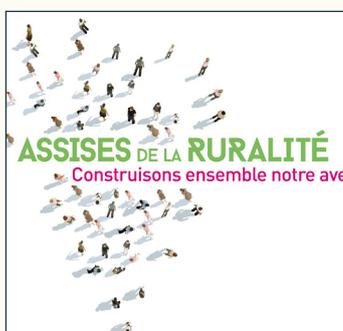
LE VENDREDI 15 AVRIL 2016, LES ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ONT PRÉSENTÉ AU GRAND PUBLIC LEUR PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES RURALES.



**Yvelines**  
Conseil général

**U**n ensemble de mesures qui a fait suite à 5 mois de consultation avec les habitants et les principaux acteurs du monde rural dans le cadre des Assises de la Ruralité.

MOBILITÉS ET TRANSPORTS	COLLÈGES	NUMÉRIQUE	ACCÈS AUX SOINS	COMMUNES RURALES ET AGRICULTURE
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ créer des parcs relais intermodaux attractifs</li><li>✓ faciliter les déplacements au quotidien</li><li>✓ prendre en compte les circulations agricoles sur le territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ développer le covoiturage pour aider au ramassage scolaire</li><li>✓ valoriser les produits locaux dans les cantines scolaires</li><li>✓ réhabiliter les collèges en zone rurale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ raccorder les établissements scolaires au THD</li><li>✓ développer le THD pour les Yvelinois</li><li>✓ développer le THD pour les équipements publics</li><li>✓ déployer la vidéo protection</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ lutter contre la désertification médicale</li><li>✓ assurer une meilleure couverture PMI de la zone rurale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ soutenir les équipements publics communaux</li><li>✓ former du personnel communal qualifié</li><li>✓ favoriser le maintien du commerce de proximité</li><li>✓ soutenir le secteur agricole</li></ul>



Le Président du Conseil Départemental, **Pierre Bedier**, s'est engagé à poursuivre le dialogue avec les habitants et les élus.

Une lettre d'information sur le suivi des mesures présentées sera envoyée à l'ensemble des participants aux réunions des Assises. Création d'un forum annuel des maires ruraux afin de suivre leurs attentes et leurs besoins, et mise en place de conférences en présence des Présidents d'intercommunalités.

Afin de favoriser l'émergence d'initiatives et idées innovantes en faveur de la ruralité, tout projet porté par des Yvelinois, des communes ou des intercommunalités sera accompagné via les 6 territoires d'actions départementales et **l'Agence Ingénier'Y**.

## AUTO-ÉCOLE POUR LES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTÉ



Le Département a créé une auto école sociale pour aider le retour à l'emploi des personnes en grande difficulté bénéficiaires du RSA.

Cette action est portée par l'agence d'insertion Activity et le Fond social Européen pour lever le frein à l'emploi que constitue l'absence de permis de conduire. **Renseignements : yvelines.fr**

## YES : YVELINES ETUDIANTS SENIORS

Vous cherchez un job d'été rémunéré et solidaire ? Rendez visite à des personnes âgées isolées pendant l'été.

Inscription en ligne sur **yvelines.fr/yes**

*Bulletin municipal de Condé sur Vesgre, première édition - Mai 2016. Directrice de publication : Josette JEAN, maire de Condé sur Vesgre. Conception, illustrations et mise en page : Sylvain Pilpay pour zsw.fr. Rédaction : Josette Jean, Christiane Guignon, Florence Lion, Nadia Plisson. Illustrations ©zsw.fr, ©Florence Lion, ©Fotolia.*

## ANIMATIONS LOCALES, LOISIRS

### À CONDÉ SUR VESGRE

#### CFCV : LES JEUX DE CONDÉ

Le dimanche 5 juin 2016

- ✓ Course d'orientation
- ✓ Concours d'épouvantails et de pâtisserie
- ✓ Jeux sportifs et anciens.

#### BROCANTE VIDE GRENIER

Le dimanche 3 juillet 2016

Renseignements et inscriptions : **cfcv78.fr** et **06 08 63 61 14**

#### CHEZ NOS VOISINS

#### ASPIC DE BOUTIGNY-PROUAI

9<sup>ème</sup> concours photos, clôture le 11 septembre.

Thèmes : le marché alimentaire, les ports, la découverte de la commune de Boutigny-Prouais

**Infos, conditions et inscriptions : 06 62 93 68 75**

#### CONCOURS DE PÊCHE GRATUIT POUR LES ENFANTS

Le samedi 4 juin par **l'AAPPMA** Portes ouvertes le dimanche 5 juin dans le cadre de la Fête des Pêcheurs de 6h à 18h (rue des abreuvoirs, "ancienne piscine de Maulette").

#### FOIRE À TOUT À DANNEMARIE

Le 5 juin de 9h à 17h

Infos : **01 30 59 77 12**

ou **jmbarscou@wanadoo.fr**

#### EXPOS À L'OTPH :

(OFFICE DU TOURISME DU PAYS HOUDANAIS À HOUDAN)

Huiles de **Monika Lencot** du 3 au 31 mai.

Aquarelles de **Daniel Cartier** du 1<sup>er</sup> au 30 juin.

OTPH infos :

**otph@cc-payshoudanais.fr**  
ou **01 30 59 53 86**

#### FLÛTE ET PIANO À TILLY

Le vendredi 17 juin à 20h30 à la salle polyvalente

**Infos : ivanbellocq.eu**

#### STING ON THE NIGHT :

5<sup>ème</sup> FESTIVAL JAZZ N'BLUES

le samedi 28 mai 2016 à "La Grange", 10 rue Saint Rémy - 28410 - Prouais.

Tarif unique : 5€ (sur place).

Renseignements :

**cc-payshoudanais.fr**